

Parc marin normano-breton : les pêcheurs amateurs inquiets

La semaine dernière, plus de 400 pêcheurs amateurs de la Manche, réunis à Montmartin-sur-Mer en assemblée générale, ont voté une motion pour demander que soient désignés les représentants des pêcheurs à pieds au futur conseil de gestion du parc marin normano-breton en gestation.



Louis Paisnel, entouré des représentants bretons, et soutenu par le conseiller général Olivier Beck.

Les adhérents présents à l'assemblée de l'APAM ont tous voté pour la motion et l'adhésion à la fédération.

Le président de l'APAM (Association des pêcheurs amateurs de la Manche), Louis Paisnel, était entouré des représentants de pêcheurs amateurs de Bretagne (Côtes-d'Armor et Ile-et-Vilaine), également concernés par la création de ce parc marin qui ira du cap Fréhel à La Hague. Tous étaient soutenus par Olivier Beck, conseiller général et maire de Montmartin-sur-Mer. Les 50 membres initialement prévus dans ce conseil de gestion du parc marin ont été ramenés à 30 lors d'une réunion au Havre. Ce conseil serait composé d'acteurs économiques du littoral, de représentants d'associations, d'élus et de représentants des services de l'Etat.

« On nous propose seule-

ment de faire partie d'un groupe de travail, par exemple celui de la pêche à pied. Ce n'est pas ça qu'on veut. Sur l'estran, ce sont 30000 à 35000 personnes qui pratiquent la pêche aux grandes marées. L'APAM compte à elle seule 2300 adhérents, la plus grosse association de la région. Les pêcheurs amateurs doivent donc avoir au moins deux représentants au conseil de gestion du futur parc marin, un pour les Normands, un pour les Bretons », disait Louis Paisnel.

■ De l'inquiétude à l'action

Cette motion, qui comporte aussi une demande d'harmonisation des réglementations pour

les trois départements, était « votée à l'unanimité » par les adhérents présents, plus de 400. Au niveau de la réglementation de la pêche à pied, Louis Paisnel indiquait : « la Manche a la réglementation la plus précise et la plus contraignante. Celle d'Ile-et-Vilaine est moins complète, et en Côtes-d'Armor, il n'y en a pas. » Car la crainte des pêcheurs amateurs, face à la création du parc marin normano-breton, c'est que la pêche leur soit interdite de La Hague au Cap Fréhel. « Depuis la création du parc marin de Mayotte, toute pêche dans les lagons a été interdite. » Enfin, pour se faire entendre au niveau

national, notamment au moment de l'enquête publique, Louis Paisnel proposait aux adhérents de cotiser à la Fédération des pêcheurs plaisanciers (surtout pêche en bateau). Cette décision était aussi votée à l'unanimité. Cependant, une question fusait : « Aurez-vous un siège à la fédération, sinon, ce n'est pas la peine ? » « Nous prenons toutes nos précautions. Il faut y être représentés », dit-il. Et de préciser : « Parmi la fédération, nous sommes la plus grosse association. » Cette assemblée générale a créé une certaine émulation, car Louis Paisnel réclamant quatre bonnes volontés pour faire partie du conseil d'administration, cinq se présentaient, quatre hommes et une femme, tous élus à l'unanimité.

M. B.